

nous venons d'être témoins nous apporte une nouvelle preuve des intentions qui animaient le premier ministre (M. Mackenzie King) vendredi dernier. Aussi n'ai-je aucunement à m'excuser de prendre aujourd'hui la parole. La procédure parlementaire est une partie intégrante, fondamentale, de notre gouvernement démocratique. (*Exclamations*) Certains honorables députés ne font guère ici que s'amuser. Mais avant de reprendre mon siège, je donnerai lecture de certains faits qui, ils en conviendront, démontrent le bien-fondé de nos avancés.

Il appartient non seulement à l'organisme exécutif de la Chambre, mais au Parlement même de voir à ce qu'on observe la procédure parlementaire. A nous donc, en tant que députés, de faire respecter ici nos privilèges. Je ne suis pas membre de la Chambre depuis aussi longtemps que le premier ministre mais, depuis que j'en fais partie, il m'a toujours semblé qu'à titre de simple député, je jouissais à la Chambre des mêmes privilèges que le premier ministre (et j'ai également supposé qu'il reconnaissait ce principe). A mon sens, la confiance que notre population doit avoir en notre forme de gouvernement démocratique repose, dans une large mesure sur les saines pratiques observées à la Chambre. Il m'a été donné d'entendre le premier ministre pendant plus longtemps que la plupart des honorables députés. Il y a vingt-cinq ans que le hansard est encombré chaque année de ses volumineuses répétitions sur la suprématie du Parlement.

Le très hon. M. HOWE: L'opposition s'en donne à cœur joie aujourd'hui.

L'hon. M. ROWE: Oui. Mais même si vous aviez siégé plus longtemps que le premier ministre en cette enceinte, vous ne connaissiez pas le Règlement aussi bien que lui. Il faut le posséder parfaitement pour le détourner comme il le fait à son avantage. J'ai déjà entendu le premier ministre sangloter presque à propos de certaines formalités concernant les droits des simples députés, alors qu'il était chef de l'opposition et que le très honorable R. B. Bennett occupait son siège.

Des VOIX: Règlement!

M. L'ORATEUR: Je regrette d'interrompre l'honorable député. J'appelle son attention de celle des autres honorables députés sur la motion dont la Chambre est saisie. Je le prie de s'en tenir à la question. Voici le texte de la motion:

Que le débat sur l'Adresse en réponse au discours que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé devant les deux Chambres du Parlement soit le premier article à l'ordre du jour de ce lundi 8 décembre.

J'invite l'honorable député qui a la parole et ceux qui ont l'intention de participer au débat à faire porter leurs observations sur la motion en cause.

M. GRAYDON: Je soulève la question de privilège. . .

M. L'ORATEUR: Je n'ai pas rappelé l'honorable député qui a la parole au Règlement. J'ai simplement appelé son attention sur la motion à l'étude. La question de privilège ne se pose donc pas.

M. GRAYDON: En ce cas j'en appelle au Règlement, que vous ayez ou non soulevé la question. J'objecte qu'en lisant la motion du premier ministre vous avez sauté les deux dernières lignes.

Le très hon. MACKENZIE KING: Puis-je rappeler que j'ai demandé aux honorables députés s'ils s'opposeraient à ce que je modifie la motion en omettant les deux dernières lignes? J'ai cru ainsi faire plaisir à l'opposition aussi bien qu'à tout député qui désirait passer à la discussion. La motion a pour but de nous permettre de commencer le débat sur l'Adresse.

M. GRAYDON: Mais la motion est certainement réservée jusqu'à ce que la Chambre donne son assentiment.

M. L'ORATEUR: Je rappelle à l'honorable député de Peel (M. Graydon) que j'ai lu la motion dont la Chambre a été saisie tout à l'heure. L'honorable député de Dufferin-Simcoe (M. Rowe) peut continuer ses observations.

L'hon. M. ROWE: Je me suis toujours efforcé de respecter vos décisions, monsieur l'Orateur, et je ne tiens pas à déroger maintenant à cette ligne de conduite. L'esprit de cette motion est probablement plus contentieux que la lettre. Je me rends compte que ce cabinet tout-puissant entend dicter la procédure à suivre durant les prochains jours si vraiment on doit en suivre une; mais, sauf le respect que je vous dois, et c'est votre privilège de m'interrompre, je répète que la procédure de cette Chambre est une question d'importance fondamentale. Depuis un quart de siècle nul n'a plus insisté là-dessus que le très honorable premier ministre.

Le très hon. M. HOWE: Vous nous l'avez déjà dit.

L'hon. M. ROWE: Mon très honorable ami ne devrait pas s'offusquer de répétitions, car personne n'en abuse plus que lui; cependant, ces interruptions inutiles ne me dérangent aucunement. Lors de mon arrivée à la Chambre, il y a un certain nombre d'années,